

Réunions publiques

Plan de **P**révention des **R**isques **i**nondation
Eurométropole de Strasbourg

25 janvier à Holtzheim

26 janvier à Illkirch-Graffenstaden

2 février à La Wantzenau

4 février à Geispolsheim



L'État élabore actuellement un **Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI)** sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, la protection et la sauvegarde des biens et des vies humaines. **Élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin), il modernisera la réglementation actuellement en vigueur.**

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

La Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT 67) présentera la démarche d'élaboration du PPRI et la nouvelle connaissance de l'aléa inondation lors de 4 réunions publiques d'information et d'échanges :

■ **25 janvier 2016 de 18h00-20h00 :**

Salle des sports de la Bruche,
Rue de la Bruche,
67 810 **Holtzheim**

Pour les communes de :
**Eckbolsheim, Entzheim, Hotzheim,
Lingsolsheim, Oberschaeffolsheim
et Wolfisheim**

■ **26 janvier 2016 de 18h30-20h30 :**

Salle des Fêtes Municipale,
158 Route de Lyon,
67 400 **Illkirch-Graffenstaden**

Pour les communes de :
**Illkirch-Graffenstaden, Ostwald
et Strasbourg**

■ **2 février 2016 de 20h00-22h00 :**

Espace Culturel – Salle du Fil d'Eau,
Place du 19 mars 1962,
67 610 **La Wantzenau**

Pour les communes de : **Bischheim,
Eckwersheim, Hoenheim,
Lampertheim, Mittelshausbergen,
Mundolsheim, Niederhausbergen,
Oberhausbergen, Reichstett,
Schiltigheim, Souffelweyersheim,
Vendenheim et La Wantzenau.**

■ **4 février 2016 de 18h00-20h00 :**

Salle des Fêtes ACL, Rue de Paris,
67 400 **Geispolsheim**

Pour les communes de : **Blaesheim,
Geispolsheim, Lipsheim,
Fegersheim, Eschau et Plobsheim.**

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.

La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.

2

Janvier & février 2016

Présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et présentation des aléas au public.

À partir de mars 2016 :

Élaboration du projet du PPRI : Il permettra de prendre en compte tous les enjeux sur la zone, de rédiger le règlement d'urbanisation et de construction.

Concertation : Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI : Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée au PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

Chacun peut consulter les études d'aléas
du PPRI sur le site internet des services de
l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr

Rubriques politiques publiques/
Environnement, prévention inondation et
prévention risques technologiques/Risques/
Risques d'inondation/Suivi de l'état
d'avancement des plans de prévention des
risques d'inondation

(ou lien court : <http://goo.gl/Hdsn27>)

ddt-ppri-ems@bas-rhin.gouv.fr

Chacun peut également donner son avis
ou demander tout renseignement par
courriel auprès de la DDT du Bas-Rhin :

ddt-ppri-ems@bas-rhin.gouv.fr

